

# CONDITIONS GENERALES OPEN MOUVEMENT

## ARTICLE 1 INSCRIPTION

Open Mouvement s'engage à fournir un enseignement de qualité durant toute l'année scolaire. C'est pourquoi l'élève s'engage également à suivre régulièrement les cours de septembre à juin. Des inscriptions de plus courte durée pourront être accordées dans certains cas exceptionnels en faisant une demande écrite à la direction.

Open Mouvement accepte les inscriptions en cours d'année, en fonction des places disponibles et aux mêmes conditions mentionnées dans ce document. Le cours peut être annulé par la direction même en cours d'année si le nombre d'inscription est insuffisant. Aucune réinscription ne sera admise sauf arrangement particulier par écrit si la totalité des factures des exercices précédents ne sont réglées.

Chaque année, l'école organise un spectacle avec tous les élèves. Les adultes ont le choix d'y participer. Une participation peut être demandée pour l'inscription et les costumes.

L'école se réserve le droit de réorienter l'élève dans un cours à un niveau plus adapté que celui choisi lors de l'inscription.

## ARTICLE 2 ECOLAGE

L'écolage est fixé sur une base forfaitaire de 10 mois de cours, du 26 août 2024 (à Lausanne), du 2 septembre 2024 (à Etoy) au 28 juin 2025 (à Lausanne et Etoy).

Ce forfait tient compte des vacances scolaires officielles ainsi que des jours fériés où les cours n'ont pas lieu.

Le cours d'essai est gratuit. Vous avez une semaine pour avertir le Centre si vous ne désirez pas vous inscrire au cours préalablement essayé. Faute de quoi le cours vous sera facturé.

L'écolage est facturé en une fois, en deux fois, en trois fois, en quatre fois.

Les cartes sont valables que pour les adultes et ne tiennent pas compte des vacances scolaires.

- La carte de 10 cours est valable 13 semaines (que pour les cours du matin et midi).
- La carte de 20 est valable 23 semaines (que pour les cours du matin et midi).
- Le cours à l'unité peut être utilisé sous deux semaines et valable pour tous les cours.

Une annulation au cours à la carte est valable 24h avant, faute de quoi le cours sera facturé. Le cours à l'unité est valable que pour les adultes et pour tous les cours.

Les cours sont payables par bulletin de versement ou par virement bancaire. Les factures sont envoyées par email ou par courrier (frais d'envoi par courrier 5 chf).

Les frais de rappels sont facturés (CHF 15.-).

## ARTICLE 3 FRAIS ADMINISTRATIFS

Chaque année scolaire (septembre à juin) une cotisation de 30.- CHF. est perçue au moment de l'inscription. Ce formulaire d'inscription tient lieu d'engagement. Le montant sera facturé même en cas de résiliation anticipée.

## ARTICLE 4 REMBOURSEMENT

Les absences ne sont pas déductibles mais les élèves ont la possibilité de récupérer les cours manqués dans la discipline de leur choix et rattrapés dans la mesure du possible dans un délai **d'un mois**.

Le jours fériés et vacances officielles ne sont pas rattrapables. Le cours qui n'aura pas lieu à cause de l'enseignant, sera remboursé ou rattrapé selon disponibilités de l'école. L'école se réserve le droit de rembourser les cours manqués (voir article 5).

## ARTICLE 5 RESILIATIONS

Une résiliation de l'inscription en cours d'année scolaire ne donne droit à aucune réduction d'écolage ou remboursement. Une exception peut être faite en cas de:

- déménagement à l'étranger ou hors canton sur présentation d'une attestation du contôle des habitants;
- accident ou maladie pour une durée d'au moins 2 mois et sur présentation d'un certificat médical.

Dans ces cas mentionnés le montant dû de l'écolage sera calculé au prorata temporis.

Toute modification de cours durant l'année (changement de discipline ou de niveau) doit faire l'objet d'une demande auprès de la direction.

## **ARTICLE 6 RESPONSABILITE D'OPEN MOUVEMENT**

L'élève déclare être apte à toute activité physique. Open Mouvement ne couvre pas les risques de maladie et accident, chaque élève doit être assuré personnellement.

La responsabilité de Open Mouvement n'est pas engagée pour tous les dommages, accidents ou blessures causé ou subis lors des cours ainsi que pour les vols éventuels commis dans les vestiaires et à l'intérieur des locaux. La direction décline toute responsabilité pour les objets oubliés ou volés dans les lieux.

Veillez respecter la propreté des lieux et le matériel mis à votre disposition.

## **ARTICLE 7 DROIT A L'IMAGE**

Les élèves acceptent de céder leur droit à l'image à Open Mouvement. Cette cession est entière et ne souffre d'aucune limite de temps.

Il est convenu que si un élève souhaite interrompre cette cession, il doit en aviser Open Mouvement par écrit.

## **ARTICLE 8 RÉDUCTIONS**

Des réductions sont possibles et effectuées dans les situations suivantes :

- 5% Famille (dès le 2ème membre) ;
- 10% Famille (dès le 3ème membre) ;

Le pourcentage ou le montant fixe de la réduction sera appliqué exclusivement sur les abonnements les moins chers de la famille.

Si l'un des membres de la famille résilie son abonnement, la réduction applicable à ses abonnements secondaires sera annulée.

Cumul des Offres.

Cette réduction ne peut être combinée avec aucune autre offre ou promotion en cours, sauf mention contraire dans les conditions spécifiques de l'offre.

## **ARTICLE 9 REPRESENTATIONS & COMMUNICATION**

Differentes représentations pourront avoir lieu tout au long de l'année. Ces dernières ne sont obligatoires mais fortement recommandées. L'école communiquera les dates clés, les lieux d'événement ainsi que toute informations importantes destinées aux élèves via emails ou messages whatsapps.

## **ARTICLE 10 TENUE DE COURS**

Durant les cours de danse: Les cheveux doivent être attachés en chignon. Les bijoux ou montres ne sont pas acceptés.

Eveil à la danse, Initiation à la danse – body et collants roses avec ou sans jupette, chaussons de danse roses (1/2 pointes).

Niveau 1 – body noir et collants roses sans jupette, chaussons de danse roses (1/2 pointes).

Niveau 2, Niveau 3 – body noir, collants roses (sans jupette ou short), chaussons de danse (1/2 pointes) et pointes roses (dès 11 ans).

Niveau 4 – body noir, collants roses (sans jupette ou short), chaussons de danse (1/2 pointes) et pointes roses.

Niveau 5 – body noir, collants roses, chaussons de danse (1/2 pointes) et pointes roses.

Modern Jazz et Contemporain – leggings ou shorty noir, chaussettes ou pieds nus.

Hip hop – Tenue libre et chaussures propres qui ne marquent pas

## **ARTICLE 11 TARIFS**

Tous les détails des tarifs figurent sur le site internet ou auprès de la direction.

Le prix sont fixes et ne sont pas negociables.

<https://www.openmouvement.com/tarifs>

## **ARTICLE 12 HYGIÈNE ET INTÉGRITÉ DES LOCAUX**

Par mesure d'hygiène, les chaussures d'extérieure ne sont pas autorisées dans les studios.

Les aliments et boissons sucrées sont interdits dans les studios. Merci de respecter la propreté des locaux et le matériel mis à disposition.

## **ARTICLE 13 FOR ET DROIT APPLICABLE**

Le droit matériel suisse est applicable. Le for est au siège de l'entreprise. Sont réservés d'éventuels recours au tribunal fédéral.

## **ARTICLE 14 PROTECTION DES DONNÉS**

Avec la mise en place de la nouvelle banque de données Jeunesse +Sport en décembre 2022, il est, à présent, obligatoire d'avoir les numéros AVS pour insérer les participants au-dessous des 20 ans.

Cette donnée leur permet d'identifier clairement les participants et d'éviter de nombreux doublons.

Voici le lien du site internet de Jeunesse +Sport sur la protection des données : <https://www.jugendundsport.ch/fr/ueber-j-s/die-haeufigsten-fragen-zu-j-s.html#ui-collapse-838>

**Engagement du fournisseur du logiciel d'administration Cogito-Sport" :** <https://cogito-sport.ch/loi-sur-la-protection-des-donnees>.